ÉTUDES sur la PAROLE DE DIEU

SOPHONIE

par J.N. DARBY

Etudes destinées à aider le chrétien dans la lecture du Saint Livre

Sophonie nous présente le jugement que l’Esprit de Dieu porte sur l’état du témoignage rendu au nom de Dieu, dans ce monde, à une époque où il y avait quelque relèvement extérieur par le moyen d’un roi pieux.

Dieu a plus d’une fois accordé cette grâce à son peuple, comme il a supporté avec une longue patience sa désobéissance et sa révolte, et dans les deux cas, il a voulu nous faire voir le véritable état moral de ce qui portait Son nom, le jugement qu’une âme spirituelle porterait, que son Esprit portait sur cet état ; jugement qui serait légitimé par celui que Dieu exécuterait contre son peuple et contre les gentils, lorsque la patience ne servirait plus à rien.

Ce sont les deux principales parties de la prophétie : la publication des intentions de Dieu à l’égard du jugement qu’il exécuterait, et le dévoilement de l’état qui amenait ce jugement. Ceci est accompagné constamment de la révélation de ses desseins de grâce et de l’avènement du Messie, dans le but d’encourager et de soutenir la foi du résidu fidèle de son peuple.

Israël ayant été appelé à être le témoin de Dieu, lorsque les nations s’étaient plongées dans l’iniquité et dans l’idolâtrie, le jugement général du monde a pu être arrêté aussi longtemps que, ce témoignage étant maintenu, le vrai caractère de Dieu a été mis en évidence, car Dieu est lent à la colère ; aussi, a-t-il suscité les prophètes depuis Samuel, pour porter remède aux égarements et à l’infidélité de son peuple, lorsque ce peuple même a manqué. Aussi longtemps que ce témoignage extraordinaire de grâce, et les avertissements et les châtiments qui l’ont accompagné, ont servi pour maintenir quelques lueurs de vérité et de justice sur la terre, l’Éternel a retenu sa main prête à détruire ce qui déshonorait Dieu et opprimait l’homme. Nous avons vu ailleurs, dans le transport de la souveraineté à l’empire des gentils, l’introduction d’un nouveau système, comme nous trouvons dans le Nouveau Testament l’établissement de l’Église. Je ne m’y arrête pas ici. Quant au gouvernement du monde, en vue du témoignage rendu au nom de l’Éternel, lorsque Israël, qui soutenait ce témoignage au milieu des nations apostates et rebelles à Dieu, a manqué, de sorte qu’il n’y eut plus de remède, ces nations aussi ont dû subir le jugement qu’elles avaient longtemps mérité. Elles appelleront ce jugement sur elles, en mettant le comble à leur iniquité et à leur révolte contre Dieu, et en manifestant leur haine contre le peuple de Dieu, par la joie avec laquelle elles se mettront en avant pour accomplir les châtiments que ce peuple a mérités ; car Dieu est patient envers elles aussi. Il a bien voulu même envoyer l’évangile, soit celui de la pleine grâce de Dieu dont nous jouissons, soit la proclamation de ses jugements prochains, afin que ceux qui ont des oreilles pour écouter y échappent. Mais, en principe, aussitôt que le témoignage d’Israël a définitivement failli, les nations ont été exposées au jugement mérité par leur état de péché ; ce jugement ayant été suspendu, parce qu’un vrai témoignage était rendu à Dieu. C’est pourquoi nous avons trouvé constamment dans les prophètes le jugement définitif d’Israël. L’établissement de l’empire gentil, présenté sous les figures de la statue et des bêtes, l’introduction du christianisme, l’apostasie qui éclate dans son sein, introduisent d’autres objets du jugement de Dieu, mais ne changent pas le jugement qui s’exécute sur les nations, en dehors de ces objets.

Le jugement de l’apostasie et de l’empire des gentils vient directement du ciel, d’où découlait l’autorité de cet empire et la bénédiction de ceux qui sont devenus apostats, et contre lequel ils sont en révolte. Le jugement des nations a Sion pour son point de départ ; Sion, déjà actuellement sous le jugement, mais alors délivrée par le jugement exécuté contre la bête qui l’opprime (voyez Ps. 110). Ces événements, dont Daniel, les prophéties du Nouveau Testament et en partie Zacharie s’occupent, sont omis par ceux d’entre les prophètes qui traitent le sujet des relations propres du peuple terrestre avec Dieu en Sion ; et le jugement de Jérusalem et des Juifs est lié dans leurs prophéties à celui des nations qui en seront atteintes, quand Israël, infidèle au témoignage dont il était chargé, aura fait blasphémer le nom de l’Éternel.

Ce jugement a commencé, à l’égard des Juifs, par Nebucadnetsar lui-même. Puis, lors du déclin de son empire qui commença originellement avec lui comme la tête d’or, à la fin du siècle, les nations, reprenant leur force, s’en servent contre Israël lié alors et assujetti à l’empire apostat, jugement encore plus terrible. Toutes les nations seront ainsi rassemblées contre Jérusalem, et mettant le comble au jugement du peuple et à leur propre iniquité, amèneront l’intervention du Dieu de miséricorde en faveur de son peuple, selon ses promesses et ses conseils de grâce ; sa délivrance s’accomplira dans le jugement exécuté contre ceux qui s’élèvent contre Israël, et en s’élevant contre lui s’élèvent contre l’Éternel et contre son Christ. Aussi, ce sera le jugement qui sortira de Sion, de même que la bête aura été détruite par Celui qui sera venu du ciel.

Les dates attachées aux livres des prophètes, se lient aux diverses actions de cette série d’événements. Ésaïe, Michée, ainsi qu’Osée et Amos, ces deux derniers, toutefois, moins immédiatement, s’occupent de la révélation du Fils de David, libérateur, défenseur de son peuple en Jérusalem. Ézéchias, suscité après le misérable règne d’Achaz, fournissait l’occasion de ces révélations, qui faisaient comprendre aux fidèles, en dévoilant l’iniquité et le véritable état du peuple, qu’ils devaient regarder plus loin, pour ne s’arrêter qu’aux pensées de Celui qui avait suscité ce roi pieux, pour le relèvement temporaire de son peuple, et qui accorderait une délivrance complète et éternelle par le vrai Emmanuel. Ésaïe insiste, chapitres 1, 2, 3, ainsi qu’au dernier chapitre, sur cette liaison entre le jugement d’Israël et celui des nations dont nous venons de parler.

Josias ne représentait pas de la même manière le Rédempteur à venir. Ayant eu la faveur, à cause de sa piété, de ne point voir la ruine de Jérusalem, il tombe lui-même par les mains des étrangers. Jérusalem perd avec lui, pour le temps présent, sa gloire, sa paix et son espérance ; son jugement arrive.

Sophonie a prophétisé sous son règne. Le prophète ne tient pas compte de la piété passagère du peuple qui (voyez Jér. 3), au fond, n’était pas changé. Il parle, au point de vue général, de l’état d’Israël et du jugement qui en résulterait, en rapport avec son effet sur les nations. Nous avons vu que Nebucadnetsar exécute le premier ce jugement, quoique le jugement et la prophétie qui en parle, aillent beaucoup plus loin.

Le prophète commence en déclarant que la terre serait plongée dans une désolation complète. Ensuite, que Juda, Jérusalem, leurs faux dieux et leurs sacrificateurs, seraient frappés de la main de l’Éternel, ainsi que les idolâtres, ceux qui mêlaient le nom de l’Éternel aux noms d’autres dieux ; ceux qui s’étaient détournés de l’Éternel ; ceux qui ne l’avaient pas cherché. Chacun est appelé à se taire devant la présence de l’Éternel, car sa journée arrivait. Il avait préparé son sacrifice, et invité ses convives ; et au jour de son sacrifice, le roi, les princes, les enfants du roi seraient visités de sa main ; la violence et la fraude trouveraient leur juste récompense.

La journée de l’Éternel ferait monter des cris des portes de Jérusalem ; il fouillerait Jérusalem comme avec des lampes, et ferait voir la folie de ceux qui niaient son intervention en bien ou en mal.

Ensuite, le prophète annonce en des termes généraux mais des plus forts, les terreurs de cette journée de l’Éternel. Tout le pays serait dévoré par le feu de sa jalousie. Voilà donc tout le pays, Jérusalem et Juda, jugés dans la grande journée de Dieu. Cette partie de la prophétie se termine là.

Le chapitre 2, tout en révélant le caractère de la nation, s’adresse à elle, afin que tous ceux au moins qui craignent l’Éternel, soient cachés au jour de sa colère. Ils sont appelés à se rassembler et à chercher l’Éternel avant que le décret de jugement ait enfanté et que son ardente colère fonde sur eux. Ainsi, le résidu est distingué ; les débonnaires qui pratiquent la justice, sont invités à la débonnaireté et à la justice, afin qu’ils soient cachés, bien que le témoignage soit adressé à toute la nation : car, après tout, Dieu se souvenait de ses conseils de grâce. Ses voies à cet égard sont développées d’une manière admirable dans le reste de la prophétie. Le jugement serait sur tout le territoire d’Israël, rempli, en bien des endroits, d’étrangers hostiles au peuple. L’effet de la désolation qui en résulterait, car l’appel et les dons de Dieu sont sans repentance, serait de laisser tout le pays libre, pour qu’Israël en jouisse, car l’Éternel le visiterait et ramènerait tous ses captifs, et le résidu du peuple le posséderait. L’Éternel allait juger et affamer tous les dieux de la terre, et tous les hommes l’adoreraient chacun de sa place, même toutes les îles des nations.

L’Éthiopie, Ninive, tout ce qui était puissant entre les nations, tomberait et serait en désolation.

C’est le jugement des peuples dont nous avons parlé, dont Nebucadnetsar a été le premier instrument, mais qui est introduit ici en vue des derniers jours, lorsque la puissance que Dieu a établie sera dans sa dernière révolte contre lui.

Au milieu de ce jugement des nations (ch. 3), Jérusalem tient la principale place. L’Esprit de Dieu, en exposant l’iniquité qui en est la cause, se tourne vers le résidu pour l’inviter à s’attendre à l’Éternel, puisqu’il n’y avait plus d’espoir. Il l’éclaire sur ses voies, et lui révèle de quelle manière elles résulteraient en bénédictions pour Israël.

Dieu a été au milieu de la sainte ville, maintenant corrompue ; mais elle ne voulait pas s’approcher de Lui, ni Lui obéir. Ses princes étaient les violents de la terre ; ses juges, les ravisseurs ; ses prophètes étaient vains et trompeurs ; ses sacrificateurs profanaient le sanctuaire. L’Éternel était là pour leur montrer leurs fautes et son jugement, mais le méchant était éhonté dans son iniquité. Sans doute, l’Éternel avait retranché les nations et les avait réduites en désolation ; mais quelque châtiment qu’il ait dû infliger à Israël, celui-ci au moins, devait-on supposer, recevrait de l’instruction. L’Éternel ne serait pas forcé de le retrancher ; mais il a corrompu diligemment toutes ses actions. Israël, puisqu’il n’écoutait pas l’Éternel agissant avec cette tendresse, et se tenant si près de lui ; Israël, sans être nommé, descend dans le rang des nations qui sont les objets du juste jugement de Dieu, et le résidu est invité (v. 8) à s’attendre à l’Éternel seul, qui est sur le point d’exécuter ce jugement, et puisque rien ne touchait le coeur engraissé de ce peuple, à attendre le moment où l’Éternel se lèverait pour le dégât (\*). Avant ce moment, il n’y avait rien à faire. Israël n’écoutait pas ; le jugement ne concernait pas le résidu, et ce jugement seul pouvait mettre fin à ce qui le désolait. Dieu rassemblerait tous les peuples pour faire fondre sur eux son ardente colère, témoignage solennel et universel des prophètes ; mais alors il leur donnerait des lèvres pures, afin qu’ils invoquassent le nom de l’Éternel pour le servir d’un seul cœur (\*\*). Tous les dispersés d’Israël seraient rassemblés des pays les plus lointains.

(\*) Note Bibliquest : mot traduit par «butin» dans la version Darby.

(\*\*) Témoignage qui montre très clairement le moment où les habitants du monde apprennent la justice.

Jérusalem ne penserait plus à sa honte ; ses transgressions seraient absolument effacées. Les orgueilleux seraient ôtés du milieu d’elle ; un peuple humble et chétif serait là, dont la retraite serait l’Éternel seul ; ce petit résidu ne ferait point d’iniquité, ne proférerait pas de mensonges, il paîtrait et se reposerait en sûreté, personne ne l’effrayerait.

Les versets 14-17 renferment un cantique de louange, que l’Esprit compose et enseigne à Sion, qu’il invite à chanter avec actions de grâces à l’Éternel, qui a aboli sa condamnation, qui est au milieu d’elle, qui se repose dans son amour pour elle. Tous ceux qui avaient été désolés à cause de l’opprobre dans lequel Sion était tombée, et qui soupiraient après ses assemblées solennelles, seraient rassemblés, ses ennemis seraient détruits, et ses enfants seraient en admiration partout où ils avaient été en opprobre. Israël serait un sujet de louange parmi tous les peuples de la terre.

On remarquera que la prophétie de Sophonie concerne les nations et non l’empire des gentils, duquel il n’est nullement question, et que les rapports d’Israël, dont elle parle, sont ceux qu’il a avec l’Éternel ; sa conduite envers le Messie n’est pas en vue. C’est Israël, Jérusalem et l’Éternel ; Christ n’est vu que dans ce dernier caractère. Les voies spéciales de Dieu dans l’empire des gentils, dans la mission de son Fils et dans l’état des Juifs à la suite de son rejet, sont entièrement passées sous silence, et il n’est traité que du jugement d’Israël au point de vue de ses rapports avec l’Éternel, le roi (ch. 3:15).

Le jugement de toutes les nations et son effet moral, la nécessité absolue de ce jugement, puisque Israël, où Dieu était, ne voulait pas écouter, sont annoncés de la manière la plus claire, et ont leur but, leur effet pratique, signalés avec une précision plus nette peut-être que par aucun autre prophète, accompagnés qu’ils sont de la déclaration claire et distincte que c’est lorsque Dieu exécute le jugement sur les nations rassemblées, qu’elles apprendront une langue pure et l’invoqueront. L’adresse au résidu, et le caractère de celui-ci, et le bon plaisir de l’Éternel en lui sont exposés avec une beauté exquise.